FERNEY VOLTAIRE

Extraits du procès-verbal des délibérations du conseil municipal de la commune de FERNEY-VOLTAIRE, séance du mardi 04 Février 2025, 19h30

affichés en application des dispositions de l'article L 2121.25 du code général des collectivités territoriales

Nombre de membres du conseil municipal en exercice : 29

Nombre de membres présents : 21 sauf Point n°1 : 20 présents

Nombre de membres ayant pris part au vote : 28 sauf Point n°1 : 27 votants

L'an deux mille vingt-cinq, le 4 février à dix-neuf heures trente, le conseil municipal régulièrement convoqué le 29 janvier 2025, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal, sise Hôtel de Ville à Ferney-Voltaire (01210), sous la présidence de M. Daniel RAPHOZ, Maire, la convocation a été affichée le 29 janvier 2025.

Présents : MMES et MM. RAPHOZ Daniel, UNAL Khadija (à partir du point n°2), MOUNY Valérie, LY Chun-Jy, ALLIOD Christian, t'KINT de ROODENBEKE Etienne, CLAVEL Matthieu, MERIAUX Laurence, BABALEY Balaky-Yem Phoramy, HARS Chantal, CAMPAGNE Laurence, GRATTAROLY Stéphane, GUIDERDONI Jean-Louis, VINE-SPINELLI Rémi, PHILIPPS Pierre-Marie, MITIS Catherine, KRAUSZ Nicolas, KASTLER Jean-Loup, LANDREAU Christian, FLORES Marie, LACOMBE Dorian.

Pouvoirs :

M. Jean-François PATRIARCA	à	M. Chun-Jy LY
Mme Nadia CARR-SARDI	à	M. Etienne t'KINT de ROODENBEKE
Mme. Mylène MAILLOT	à	M. Pierre-Marie PHILIPPS
Mme Corinne DEMARQUAY	à	Mme Valérie MOUNY
Mme Aurélie LEGER	à	M. Christian ALLIOD
M. Ahmed BEN MBAREK	à	M. Daniel RAPHOZ
Mme Françoise JEAN ALEXIS	à	M. Jean-Loup KASTLER

Absents : M. Jean-Druon CHARVE
Mme Khadija UNAL (absente jusqu'au point n°1)

Secrétaire de séance : M. GRATTAROLY Stéphane

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121-17 du Code général des collectivités territoriales.
Le Maire ayant ouvert la séance, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.
Conformément aux dispositions de l'article L. 2121-25 du Code général des collectivités territoriales, les extraits du procès-verbal des délibérations du conseil municipal du mardi 4 février 2025 ont été affichés le 11 février 2025.

FERNEY VOLTAIRE

ORDRE DU JOUR

1. Désignation d'un secrétaire de séance.
2. Budget primitif 2025.
3. Autorisations de programme et crédits de paiement.
4. Mise en fonction de la vidéoverbalisation.
5. Adoption d'une amende administrative pour dépôt sauvage de déchets.
6. Convention entre la ville de Ferney-Voltaire et l'École privée sous contrat d'association Saint-Vincent pour l'application de la participation communale.
7. Modification de la carte scolaire de Ferney-Voltaire.
8. Tarifs spécifiques service enfance.
9. Questions diverses :
   - Décisions du maire prises en mois de janvier 2025 en application de l'article L. 2122-22 du CGCT (délégations du conseil municipal).

FERNEY VOLTAIRE

RÉSUME DES DÉLIBÉRATIONS

Monsieur Christian LANDREAU reste dans la salle et ne prend pas part au vote de tous les points. Son vote sera donc considéré comme abstention. À l'exception des points numéro 2 et 4, pour lesquels Monsieur Christian LANDREAU sera considéré comme absent, celui-ci ayant quitté la salle lors du vote.

1. Désignation d'un secrétaire de séance.

Le Maire ayant énuméré les pouvoirs (M. Jean-François PATRIARCA à M. Chun-Jy LY ; Mme Nadia CARR-SARDI à M. Etienne t'KINT de ROODENBEKE ; Mme Mylène MAILLOT à M. Pierre-Marie PHILIPPS ; Mme Corinne DEMARQUAY à Mme Valérie MOUNY ; Mme Aurélie LEGER à M. Christian ALLIOD ; M. Ahmed BEN MBAREK à M. Daniel RAPHOZ ; Mme Françoise JEAN ALEXIS à M. Jean-Loup KASTLER), il est procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil. Monsieur GRATTAROLY Stéphane est désigné pour remplir cette fonction par 24 voix pour et 3 abstentions (Jean-Loup KASTLER, Françoise JEAN-ALEXIS (par procuration) et Christian LANDREAU).

2. Budget primitif 2025.

Monsieur Christian LANDREAU sera considéré comme absent pour ce point n°2, celui-ci ayant quitté la salle lors du vote.

Arrivée de Madame Khadija UNAL à 19h45.

Vu l'avis favorable de la Commission Finances et Comptes publics réunie le 27 janvier 2025, le conseil municipal, après en avoir délibéré, vote par 23 voix pour, 1 voix contre (Nicolas KRAUSZ), 1 abstention (Rémi VINE-SPINELLI) et 2 ne prennent pas part au vote (Jean-Loup KASTLER et Françoise JEAN-ALEXIS (par procuration)), le budget primitif de l'exercice 2024 par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres.

Le budget primitif est arrêté aux montants suivants :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	19 430 066,60 €	19 430 066,60 €
Investissement	5 333 223,00 €	5 333 223,00 €
Total	**24 763 289.60 €**	**24 763 289.60 €**

Il autorise par 23 voix pour, 1 voix contre (Nicolas KRAUSZ), 1 abstention (Rémi VINE-SPINELLI) et 2 ne prennent pas part au vote (Jean-Loup KASTLER et Françoise JEAN-ALEXIS (par procuration)), Monsieur le Maire à opérer des virements de crédits de chapitre à chapitre en section d'investissement dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de la section. Il autorise par 23 voix pour, 1 voix contre (Nicolas KRAUSZ), 1 abstention (Rémi VINE-SPINELLI) et 2 ne prennent pas part au vote (Jean-Loup KASTLER et Françoise JEAN-ALEXIS (par procuration)), Monsieur le Maire à opérer des virements de crédits de chapitre à chapitre en section de fonctionnement dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de la section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

Il précise par 23 voix pour, 1 voix contre (Nicolas KRAUSZ), 1 abstention (Rémi VINE-SPINELLI) et 2 ne prennent pas part au vote (Jean-Loup KASTLER et Françoise JEAN-ALEXIS (par procuration)), que le budget primitif de l'exercice 2025 a été établi et voté par nature.

3. Autorisations de programme et crédits de paiement.

Vu l'avis favorable de la Commission Finances et Comptes publics réunie le 27 janvier 2025, le conseil municipal, après en avoir délibéré ajuste par 21 voix pour, 2 contres (Rémi VINE-SPINELLI et Nicolas KRAUSZ), et 5 abstentions (Pierre-Marie PHILIPPS, Mylène MAILLOT (par procuration), Jean-Loup KASTLER, Françoise JEAN-ALEXIS (par procuration) et Christian LANDREAU), les autorisations de programme et crédits de paiement tel que ci-dessous :

Nom de l'AP	Montant de l'AP	CP antérieurs	**CP 2024**	CP 2025	CP 2026
Aménagement du secteur de Veudagne	1 000 000 €	284 660,49 €	28 320 €	-	687 019,51 €
Développement du parc de vidéoprotection	650 000 €	164 916,17 €	220 000 €	165 083,83 €	100 000 €
Développement des circulations douces et liaisons transfrontalières	1 947 000 €	1 321 942,21 €	227 046,53 €	-	398 011,26€
Modernisation de l'éclairage public	800 000 €	-	271 770,42 €	200 000 €	328 229,58 €

4. Mise en fonction de la vidéoverbalisation

Monsieur Christian LANDREAU sera considéré comme absent pour ce point n°4, celui-ci ayant quitté la salle lors du vote.

Vu l'avis favorable de la Commission Sécurité Economie Locale réunie le 15 janvier 2025, le conseil municipal, après en avoir délibéré, valide par 26 voix pour, et 1 abstention (Rémi VINE-SPINELLI), la mise en fonction de la procédure de vidéoverbalisation comme moyen de lutte contre les incivilités et l'insécurité routière grandissante. Il donne par 26 voix pour, et 1 abstention (Rémi VINE-SPINELLI) tout pouvoir à Monsieur le Maire ou son représentant pour signer tout document s'y rapportant.

5. Adoption d'une amende administrative pour dépôt sauvage de déchets.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, instaure par 27 voix pour et 1 abstention (Christian LANDREAU) une amende administrative pour toute personne, auteure d'un dépôt sauvage. Il fixe par 27 voix pour et 1 abstention (Christian LANDREAU) ainsi le montant de l'amende administrative forfaitaire :

Type de Déchets	Quantité		
	Inférieur à 1m³	De 1m³ à 5m³	Supérieur à 5m³
Déchets ménagers	300€	1000€	1600€
Textile	300€	1000€	1600€

Plastique	300€	1000€	1600€
Déchets verts	300€	1100€	2100€
Encombrant, meuble divers	500€	1100€	2100€
Pneu	1500€	2000€	3000€
Déchets électroniques	2000€	3000€	4000€
Déchets de chantier	2000€	3500€	5500€
Pièces détachées VL	3000€	6000€	10000€
Produits chimiques	5000€	9000€	14000€
Produits dangereux (type amiante ou autre)	5000€	9000€	14000€

Il précise par 27 voix pour et 1 abstention (Christian LANDREAU) que la procédure administrative engagée à l'encontre des contrevenants ne fait pas obstacle à l'application d'une sanction pénale par le tribunal judiciaire. Et il donne par 27 voix pour et 1 abstention (Christian LANDREAU) tout pouvoir à Monsieur le Maire, ou son représentant légal, pour signer les pièces nécessaires ainsi que tout document s'y rapportant.

6. Convention entre la ville de Ferney-Voltaire et l'École privée sous contrat d'association Saint-Vincent pour l'application de la participation communale.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve par 24 voix pour et 4 abstentions (Jean-Loup KASTLER, Françoise JEAN-ALEXIS (par procuration), Nicolas KRAUSZ et Christian LANDREAU) la convention entre la Ville de Ferney-Voltaire et l'école privée sous contrat d'association Saint-Vincent pour l'application de la participation communale qui s'élève à 108 584€ versée en 2025 au titre de l'année scolaire 2023-2024. Il autorise par 24 voix pour et 4 abstentions (Jean-Loup KASTLER, Françoise JEAN-ALEXIS (par procuration), Nicolas KRAUSZ et Christian LANDREAU) Monsieur le Maire, ou l'un de ses adjoints délégués, à signer tout document s'y rapportant.

7. Modification de la carte scolaire de Ferney-Voltaire.

Vu l'avis favorable de la Commission Scolaire et Jeunesse réunie le 21 janvier 2025, le conseil municipal, après en avoir délibéré, modifie par 27 voix pour et 1 abstention (Christian LANDREAU) l'affectation du chemin de Collex, chemin du Levant et de la rue de Versoix du n°45 au 64, actuellement affectés à l'école Jean Calas sur le secteur de l'école Florian. Il modifie également par 27 voix pour et 1 abstention (Christian LANDREAU) l'affectation de la ruelle Saint-Germain (secteur Châtelard), actuellement affectés à l'école Florian sur le secteur de l'école Jean Calas. Et il autorise par 27 voix pour et 1 abstention (Christian LANDREAU) Monsieur le Maire, ou un adjoint délégué, à signer tout document s'y rapportant.

8. Tarifs spécifiques service enfance.

Vu l'avis favorable de la commission Scolaire et Jeunesse réunie le 21 janvier 2025, le conseil municipal, après en avoir délibéré, fixe par 27 voix pour et 1 abstention (Christian LANDREAU) le tarif du repas du midi aux enseignants à 6€ à compter du 1er janvier 2025. Il approuve par 27 voix pour et 1 abstention (Christian LANDREAU) l'application du tarif minimum (tranche I) des services enfance pour tous les agents communaux, contractuels ou titulaires, sans autre condition. Ce tarif préférentiel prendra fin dès lors que l'agent ne travaillera plus pour la collectivité. Il autorise par 27 voix pour et 1 abstention (Christian LANDREAU) Monsieur le Maire, ou un adjoint délégué, à signer tout document s'y rapportant.

FERNEY VOLTAIRE

9. Aide exceptionnelle : Solidarité avec la population de Mayotte.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de voter à main levée ce point.
Il approuve à l'unanimité le versement d'un don de 2000 € à la Protection civile en soutien aux victimes du cyclone Chido à Mayotte. Il autorise à l'unanimité, Monsieur le Maire ou l'un de ses adjoints à signer tout document s'y rapportant.

Fait et délibéré à Ferney-Voltaire, le 11 février 2025.

Le Maire,
Daniel RAPHOZ

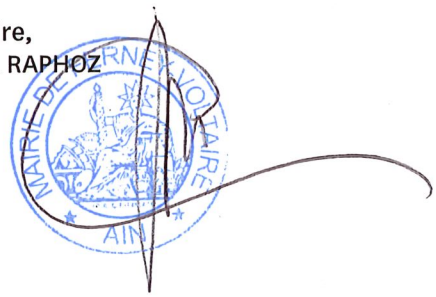

Conformément aux dispositions des articles L. 2121-25, L 2121-26 du Code général des collectivités territoriales peuvent être consultés en mairie : les procès-verbaux, les délibérations du conseil municipal. Par ailleurs depuis le 1er juillet 2022, en application de l'ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements, ces actes réglementaires sont publiés sous forme électronique sur le site de la ville https://www.ferney-voltaire.fr/votre-mairie/conseil-municipal/seances-et-deliberations/